

Emission A bon entendeur

« Snus et cigarette électronique : de la nicotine accessible aux ados » - 3 mars 2020

Position de British American Tobacco sur la consommation de snus par des mineurs

« Les produits du tabac à usage oral (type *snus*) fabriqués par le groupe British American Tobacco et distribués en Suisse par British American Tobacco Switzerland SA (ci-après « BAT ») sont exclusivement destinés à des consommateurs adultes. Il s'agit d'un principe fondamental qui fait l'objet d'une mention spécifique, imprimée de manière visible sur tous nos produits. Ces derniers, tout comme les publicités les concernant, sont accompagnés d'un avertissement sanitaire (en caractère gras) mettant en garde les consommateurs sur les risques, entre autres, de dépendance liée à l'utilisation de ces produits.

De plus, en matière de protection de la jeunesse, BAT salue et soutient publiquement un futur article de loi – prévu dans le cadre d'une future loi fédérale actuellement débattue au Parlement – visant à instaurer, à l'échelle nationale, un âge minimal de 18 ans révolus pour la vente des produits nicotiques.

Finalement, nous thématisons ce sujet de manière catégorique et répétée avec nos revendeurs et partenaires commerciaux. Concrètement, nous avons ouvertement soutenu la grande distribution lorsqu'elle a choisi d'instaurer dans délai, par le biais d'une auto-régulation, un âge minimal à 18 ans révolus également dans les cantons où la loi cantonale ne le prévoit pas encore pour l'achat de ces produits. »

British American Tobacco Switzerland – 6 mars 2020